

**ASSOCIATION DU CONCOURS SAINT HUBERT DE LA MANCHE**  
**Siège: 322 rue des Azalées 50000 SAINT LO**

**Président** : Jean-louis LEVAUFRE ,rue Grairie 50500 Saint Georges de Bohon

**Secrétaire** : Jérôme POUPINET , la Tranchée 50140 Rancoudray

Le Concours Saint Hubert est ouvert à tous jeunes et moins jeunes, femmes et hommes possédant un chien d'arrêt ou spaniel.

**PERMIS DE CHASSER**

Pour participer au concours Saint Hubert , il est obligatoire d'être titulaire d'un permis de chasser validé pour le département où se déroule l'épreuve.

**PARCOURS**

Après s'être présenté aux juges et avoir répondu aux questions cynophiles et cynégétiques.

Le chasseur seul avec son chien effectue un parcours d'une durée de vingt minutes.

Le jury apprécie l'éducation , la sécurité , la sportivité, la façon d'explorer le terrain, la conduite du chien, le comportement de ce dernier dans la recherche du gibier avec une quête énergique et un bon contact avec son maître.

Cette journée doit être faite de convivialité et de camaraderie entre véritables passionnés de chasse .

Connaissances, environnement, sécurité, sportivité et complicité sont les maîtres mots de l'équipe chasseur/chien.

**REPAS SAINT HUBERT:**

Je réserve .....repas x15 euros

Soit la somme de ..... Euros

Que j'ajoute au montant de mon engagement.

**Votre règlement ( engagement-repas) à l'ordre de l'Association des Concours Saint Hubert de la Manche** doit être retourné au secrétariat :

**POUPINET Jérôme**

**(tel 02.33.59.02.94 ou 06.78.61.44.85)**

**La tranchée**

**50140 RANCOUDRAY**

***\*règlement et information sur <http://concours.saint-hubert.de.la.manche.emonsite>***